



**Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Vincent VAN QUICKENBORNE, Ministre de la Justice,
concernant le parquet fédéral
*Bruxelles, le 28 juin 2021 -***

Monsieur le Ministre,

Les enjeux du parquet fédéral sont, comme vous le savez très bien, nombreux. Malheureusement, par faute de moyens et d'effectif, l'attention particulière n'a, par le passé, pas toujours su être accordée sur plusieurs phénomènes criminels en même temps. Pour ces raisons, il est parfois difficile de pouvoir éviter que certains phénomènes aillent trop loin.

Ces dernières années, la lutte contre la criminalité organisée a été renforcé avec une grande réussite. Et en raison de la situation géographique de notre pays, c'était absolument nécessaire. Quoiqu'il en soit, d'autres criminalités ne devraient pas être suivie de manière moins intensives.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Les moyens du parquet fédéral seront-ils revus à la hausse afin qu'il puisse faire face aux nombreux défis ?
- Quel est l'effectif actuel du parquet fédéral ? De nouvelles places seront-elles ouvertes dans le futur ?
- Que pouvez-vous nous dire sur la structure de la criminalité organisée en Belgique ? À qui devons-nous faire face ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du ministre :

Vous me posez là une question importante, Madame JADIN, car le parquet fédéral traite en effet, pour faire simple, les affaires les plus compliquées et les plus lourdes, à savoir le terrorisme, la criminalité grave et organisée, la bande de Nivelles, SKY-ECC. C'est pourquoi nous appelons le parquet fédéral le fleuron du ministère public. Certes, mais sans sous-estimer le travail des parquets locaux. Car, pour reprendre l'exemple du dossier SKY-ECC et de la masse d'informations fournies par le décryptage des cryptographes : ces dossiers sont aussi traités par les parquets locaux. Dès lors une partie de la réponse à vos questions s'y trouve : une bonne coordination et coopération entre le parquet fédéral et les parquets locaux.

Le parquet fédéral est actuellement constitué des effectifs suivants :

1 procureur fédéral

32 magistrats fédéraux dont 2 procureurs fédéraux adjoints

2 magistrats fédéraux détachés à temps plein au parquet fédéral dans le cadre du dossier Limit

1 magistrat fédéral détaché 2 jours par semaine au parquet fédéral dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale grave et organisée

14 juristes

80 membres de personnel administratif sous la direction d'une secrétaire en chef

Des renforts temporaires en juristes et personnel administratif sont prévus pour le parquet fédéral eu égard aux moyens exceptionnels investis ou à investir dans le cadre du dossier Limit et du procès relatif aux attentats de Bruxelles et de Zaventem afin de permettre au parquet fédéral de continuer à travailler dans ses autres dossiers.

Si des renforts en magistrats s'avéraient nécessaires eu égard à l'indisponibilité de magistrats fédéraux qui devront se consacrer au procès des attentats de Bruxelles et Zaventem, il sera recouru, après évaluation et comme convenu au sein du Collège du ministère public, au détachement de magistrats des parquets locaux.

Par ailleurs, on a décidé de renforcer le parquet fédéral avec deux magistrats afin de renforcer la lutte contre la cybercriminalité ; des renforts à ce sujet sont aussi prévus pour les parquets généraux et d'instance.

En ce qui concerne la structure de la criminalité organisée en Belgique, je puis vous communiquer les éléments d'information suivants :

Comme tendance principale et relativement nouvelle, on peut noter que l'"organisation criminelle" classique a évolué vers des "partenariats criminels", qui sont souvent contrôlés depuis l'étranger.

Ces collaborations sont encore souvent composées sur une base ethnique, mais de plus en plus une gestion transversale est constatée.

Un deuxième élément marquant et une évolution particulièrement néfaste est l'augmentation de la violence impitoyable entre ces partenariats. Cela porte classiquement atteinte non seulement à la vie économique mais aussi à l'État de droit. Les drogues en provenance d'Amérique du Sud apportent également les méthodes de ces organisations criminelles, avec toutes les conséquences que cela implique en termes de violence, de corruption et de menaces.

Outre les phénomènes classiques tels que la traite des êtres humains/le trafic d'êtres humains, le trafic d'armes, de stupéfiants, les atteintes à la propriété, etc., la criminalité informatique mérite certainement une attention particulière.